Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260929-N09CC290926-DE

Délibération du conseil communautaire
N°09-CC290926

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 23 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle « Pondi » au palais des congrès de Pontivy, sous la présidence de Soizic PERRAULT.
Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 17 octobre 2025.
Etaient présents : Jean GUILLOT et Gaëlla AUBRY-BELNA de Bréhan ; Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN et Corinne HAQUIN de Cléguérec ; Daniel AUDO de Crédin ; Jean-Yves QUENTEL de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Benoît LEGRAND de Guern ; Laëtitia BRIZOUAL de Kerfourn ; Jean-Jacques VIDELO et Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT du Sourn ; Olivier GUEGAN de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Guillaume DUVAL de Noyal-Pontivy ; Luc BOVANI et Nadine LEVEQUE de Pleugriffet ; Soizic PERRAULT, Philippe JOUBAUD, Caroline JEGADO, Roger BERNON, Albane STEPHAN, Alexandre DESHAYES, Julie LEBEL, Frédéric MAGUET, Jacqueline BOLLE-JESUS, Laurent TELLIER, Alicia LE MOING, Marcel TARTARY, Sabine BRESSON, Paul LE GUERNIC et Jean-Jacques MERCEUR de Pontivy ; Bernard LE BRETON de Radenac ; Cédric JOSSO et Lydia DESMARES de Réguiny ; Christophe JOUANNO et Anne-Lise CARRO de Rohan ; Guy GAUTIER de Saint-Aignan ; Anne LE BORGNE de Sainte Brigitte ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Carole SCHNAIDERMAN de Saint-Gonnery ; Laurence MARIVAIN et Christian GUILLEMET de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien et Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin à Daniel AUDO ; Arnaud DAVID de Kergrist à Olivier CONSTANT ; Anne-Claire RESCOURIO de Malguénac à Olivier GUEGAN ; Claudine GICQUEL de Radenac à Bernard LE BRETON ; Lorène BERRONE de Saint-Connec à Laurence MARIVAIN.

Création des comités territoriaux pour l'emploi, la formation et l'insertion (CTEFI)
Désignation de représentants

Vu l'avis de la commission développement économique, agriculture, tourisme, enseignement supérieur en date du 25 juin 2026,

La loi pour le Plein Emploi du 18 décembre 2023 a institué une nouvelle gouvernance nationale et territoriale du Service Public pour l'emploi (SPE). Celle-ci est notamment structurée autour des comités territoriaux pour l'emploi, déclinés au niveau local, départemental et régional.

Ces comités territoriaux sont des instances de concertation sur tous les sujets relatifs aux missions du réseau pour l'emploi et de coordination visant à définir la meilleure stratégie à mettre en œuvre sur un territoire et à la décliner en feuille de route.

Dans le Morbihan, il est instauré trois comités locaux sur les territoires de Auray-Vannes, Lorient-Quimperlé et Pontivy-Loudéac-Ploërmel prenant chacun le nom de Comité territorial pour l'emploi, la formation et l'insertion (CTEFI).

Dans le cadre de la mise en œuvre au niveau local du déploiement des orientations définies aux niveaux départemental et régional, et d'identifier des actions adaptées au territoire, il est proposé au conseil communautaire de désigner, un titulaire et un suppléant pour représenter Pontivy Communauté, au sein du CTEFI Pontivy-Loudéac-Ploërmel.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à un scrutin public et désigne les représentants suivants :

- **Représentant titulaire : : Laurent TELLIER**
- **Représentant suppléant : Guénaëlle MARQUER.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

La Présidente,
Soizic PERRAULT

La Secrétaire de séance,
Alicia LE MOING